



Les Touches

Budget 2022: note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DES TOUCHES

Sommaire :

I. Le Budget principal

A. Le cadre général du budget

B. La section de fonctionnement

C. La section d'investissement

D. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

II. Les budgets annexes

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. ^[L]_[SEP]

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 est soumis au vote du Conseil municipal du 01/04/2022.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget proposé est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.
- de réaliser les investissements prévus sans recours à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les projets du mandat et à préparer l'avenir.

B. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le budget de fonctionnement 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 2 963 326.58€.

Pour notre commune :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, ALSH, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.*.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 2 963 326.58€.

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 45% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 2 078 066.57€.

– Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau :

En 2022, 885 260.01€ seront ainsi virés à la section d'investissement ; auxquels s'ajoutent 1 147 677.37€ de résultats de fonctionnement 2021 affectés directement à la section investissement.

**Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :*

- *Les impôts locaux (862 785€ perçus en 2020, 912 314€ perçus en 2021, 937 040€ attendus en 2022)*
- *Les dotations versées par l'Etat*
- *Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (177 281€ perçus en 2020, 234 882 € perçus en 2021)*

b) Les principales dépenses et recettes de la section pour l'année 2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	589 809.00	Excédent brut reporté	893 786.58
Dépenses de personnel	933 999.30	Recettes des services	226 950.00
Autres dépenses de gestion courante	391 921.00	Impôts et taxes	1 196 565.00
Dépenses financières	93 753.00	Dotations et participations	584 525.00
Dépenses autres	40 208.00	Autres recettes de gestion courante	29 700.00
Dépenses imprévues	0.00	Recettes exceptionnelles	8 500.00
		Recettes financières	0.00
		Autres recettes	23 300.00
Total dépenses réelles	2 049 690.30	Total recettes réelles	2 963 326.58
Charges (écritures d'ordre entre sections)	28 376.27	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00
Virement à la section d'investissement	885 260.01		
Total général	2 963 326.58	Total général	3 665 472.32

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 concernant les ménages :

- . Taxe foncière sur le bâti : 36.44%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 65.30%

d) Les dotations de l'Etat / péréquation entre collectivités (FPIC)

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveraient à 584 525€ soit une baisse de 1.6% par rapport à l'an passé.

e) L'épargne de gestion

Au 31/12/2021, l'épargne de gestion dégagée par la commune (résultats réels de la section de fonctionnement) s'élevait à la somme de 442 062€.

C. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour notre commune :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection des réseaux...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 147 677.37	Virement de la section de fonctionnement	885 260.01
Remboursement d'emprunts	127 440.00	Affectation de fonctionnement	1 147 677.37
Travaux de bâtiments	780 038.27	FCTVA-	210 000.00
Travaux de voirie / foncier-	412 012.00	Cessions d'immobilisations	133 197.00
Autres travaux /achats	95 300.00	Taxe aménagement	50 000.00
/		subventions	540 573.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 985.13	Emprunt	350
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	28 376.27
Total général	2 570 452.77	Total général	2 995 433.65

c) Les principaux projets de l'année 2022 :

- Construction-réhabilitation de la Mairie (paiement du solde)
- Sale polyvalente – réfection des réseaux Chauffage-Ventilation – Climatisation (paiement du solde)
- Réalisation de liaisons douces (PACMA) (paiement du solde)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 214 957,00 €
- de la Région : 86 500,00 €
- du Département : 17 500,00 €
- Autres : 221 616,00 €

D. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

Fin 2021, la commune a dégagé une épargne nette de fonctionnement d'environ 220 827€ permettant de financer de nouveaux projets sans recours à l'emprunt.
En 2022, l'objectif reste identique.

a) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 770.35€
Ratio moyen pour les communes de la même strate en 2020: 738,00 €
- Produit des impositions directes/population : 369€
Ratio moyen pour les communes de la même strate en 2020: 344,00 €
- Taux d'épargne brute : part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette : 16%
Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant

